



Extrait du Code de la Démocratie Locale et  
la Décentralisation

Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre suffisant elle pourra après une nouvelle et dernière convocation délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour

Conformément à l'art. L1122-13 du C.D.L.D

Nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu à la salle des mariages de l'Hôtel de ville d'Erquennes.

22 décembre 2022 à 19h30

Fait à Erquennes, le 13 décembre 2022

La Directrice Générale,

Ch. Defoy

Le Bourgmestre,

D. Lavaux

## ORDRE DU JOUR

### SEANCE PUBLIQUE

1. Taxes Redevances Sacs payants et Concessions - Approbation tutelle - Information
2. Finances - Octroi et contrôle des subventions octroyées par la commune – ASBL BRASEAP « Planète Mômes » – Compte de l'exercice 2021 – Décision
3. Régie communale autonome - Plan d'entreprise 2023 - 2027 - Approbation.
4. Directrice générale - ZOHE - Fixation de la clé de répartition et de la dotation communale 2023 - Décision.
5. Finances - Budget 2023- Article 96 - Approbation
6. Finances - Budget 2023 - Service ordinaire et extraordinaire - Approbation
7. Personnel - cession d'un point APE à la RCA - Décision.
8. Coordination ATL - Rapport d'activités 2021-2022 et Plan d'action annuel 2022-2023 - Information
9. Transfert d'une licence dans un établissement de jeu de hasard de classe II sis à Erquennes, rue Albert 1er, 410 - Décision.
10. Secrétariat - Avenant n° 1 de la convention de mise à disposition de la salle du Domaine de Solre-sur-Sambre signée le 27 avril 2022- Décision.
11. Utilisation des bodycams de la zone de police boraine sur le territoire communal - décision
12. Cellule DG - Rapport relatif aux subventions en nature octroyées en 2022 - Information
13. Indication des questions posées par les conseillers communaux conformément aux articles 76 et suivants du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal d'Erquennes ainsi que la teneur de la réponse du Collège au cours du Conseil communal.